

Nombre de syndics en exercice	:	10+4
Nombre de présents ou représentés	:	08+1
Pour	:	08
Contre	:	00
Abstention	:	00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT**  
**Séance du 29 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à 14h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Claude Nebon, vice-président, qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 15 septembre 2025.

**Etaient présents :** René Eymery, Jean-François Tourres, Rémi Queyrel, Christel Gagliardo, Jérôme Amouriq, Joël Reynier (suppléant)

**Était absent excusé :** Nebon Robert

**Étaient excusés et représentés :** Nathalie Baille (pouvoir donné à M. Jérôme Amouriq), Jean-Pierre Martin (pouvoir donné à René Eymery)

**Était absent :** Gaël Pascal

**Assistaient sans voix délibérante :** De Truchis Vincent (Directeur), Chaix Richard (Responsable Administratif et Financier).

**Secrétaire de séance :** René Eymery

**Objet :** Choix du mode de consultation pour l'achat de canalisations

---

Monsieur le vice-président indique qu'il y a lieu de prévoir l'achat de deux fois 400 mètres linéaire de canalisations notamment pour couvrir les secteurs des Blayes les Blaches et de Château Lacroix en commune de Tallard, ceci comme à la suite de fuites importantes qui se sont manifestées au cours de l'été 2025.

Monsieur le vice-président précise que ces fuites ont porté atteinte aux propriétés des membres adhérents de l'ASA, qu'elles ont remis en cause la possibilité d'effectuer des récoltes normales, puis pour récolter les terrains étant souvent inondés. Puis paradoxalement les réseaux d'irrigation ont très mal fonctionné puisque pour réparer les fuites, le réseau était complètement coupé et l'irrigation n'était plus possible.

Le vice-président souligne le caractère d'urgence de la situation, ce que valident les syndics.

Dans ce contexte, M. le vice-président rappelle les contraintes d'acquisitions de ce type de fournitures qui ne sont pas accessibles en Europe et qui nécessitent d'être fabriquées à la demande. Il y a donc des délais importants en vue de pouvoir réaliser les travaux pour le printemps 2026.

Dans ce contexte, M. le vice-président propose de se référer au tarif issu de la dernière consultation publique qui avait conduit à obtenir un prix auprès de la société Oryx Eleven, et d'appliquer ce prix de mise en concurrence pour l'achat de deux fois 400 mètres linéaires de canalisations supplémentaires en DN 500.

C'est dans ce contexte particulier que le syndicat, à l'unanimité, considère qu'il existe une impérative nécessité de rétablir le service public de manière minimale auprès de nos adhérents, sans résolution intégrale du problème, et de se satisfaire à titre exceptionnel de l'emploi de prix issu d'une consultation passée.

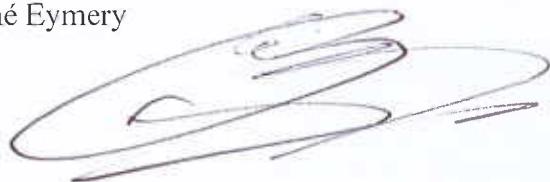
Oui cet exposé et après en avoir délibéré, les syndics à l'unanimité des membres présents et représentés, donnent un avis favorable à l'exposé du vice-président, valident le principe de l'achat de deux fois 400 mètres de canalisations en acier DN 500 pour un montant de 208 000 euros HT.

Autorise le vice-président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire,

Le secrétaire de séance,  
René Eymery



Le vice-président,  
Nebon Claude

